

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 7 janvier 2026

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'investisseur dans un ou plusieurs des compartiments ci-dessous (les « **Compartiments** »), des compartiments de Morgan Stanley Investment Funds (la « **SICAV** ») :

- **Emerging Markets Corporate Debt Fund ;**
- **Emerging Markets Debt Fund ;**
- **Emerging Markets Debt Opportunities Fund ;**
- **Emerging Markets Local Income Fund ;**
- **Euro Bond Fund ;**
- **Euro Corporate Bond – Duration Hedged Fund ;**
- **Euro Corporate Bond Fund ;**
- **Euro Strategic Bond Fund ;**
- **European Fixed Income Opportunities Fund ;**
- **European High Yield Bond Fund ;**
- **Global Bond Fund ;**
- **Global Convertible Bond Fund ;**
- **Global Credit Fund ;**
- **Global Fixed Income Opportunities Fund ;**
- **Global High Yield Bond Fund ;**
- **Short Maturity Euro Bond Fund ;**
- **Short Maturity Euro Corporate Bond Fund ;**
- **US Dollar Corporate Bond Fund ;**
- **US Dollar Short Duration Bond Fund ;**
- **US Dollar Short Duration High Yield Bond Fund ;**
- **US High Yield Bond Fund ; et**
- **US High Yield Middle Market Bond Fund.**

Vu l'évolution des méthodologies et des données disponibles en matière d'ESG et de durabilité, le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé d'actualiser l'univers des titres susceptibles d'être considérés comme des investissements durables pour les Compartiments. Le Conseil a par ailleurs décidé de procéder à certaines modifications stylistiques dans les Annexes relatives à la durabilité consacrées à certains Compartiments à des fins de simplification et/ou de clarification.

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant les modifications les plus pertinentes ci-dessous. Merci de consacrer quelques instants à la consultation des informations importantes ci-dessous. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre siège social au Luxembourg, le gestionnaire des investissements ou votre représentant local.

Nous attirons votre attention sur le fait que les modifications décrites aux présentes n'auront aucune incidence sur la politique d'investissement ni sur le profil de risque des Compartiments.

Nous apprécions de vous compter parmi nos actionnaires et nous espérons que vous continuerez d'investir avec nous.

Veuillez agréer, cher actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Conseil

Modifications

- Le cas échéant, les investissements durables des Compartiments pourront inclure des titres possédant une finalité sociale ou environnementale intrinsèque susceptible d'être démontrée

clairement par l'analyse des actifs sous-jacents, même si ces investissements ne sont assortis d'aucun label « social », « vert » ou « de durabilité » explicite.

Ces modifications n'entraîneront aucun changement de classification des Compartiments au titre du Règlement SFDR.

Ces modifications sont reflétées dans les Annexes relatives à la durabilité des Compartiments intégrées au prospectus de la SICAV (le « [Prospectus](#) »), le cas échéant.

Date clé

7 janvier 2026

- Entrée en vigueur des modifications.

Autres informations

Les termes utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

Le Conseil accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis. Le Prospectus et les DICI d'OPCVM ou DIC de PRIIP concernés sont mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites web de la SICAV, au siège social de la SICAV ou dans les locaux des représentants étrangers.

Il est recommandé de vous informer, et le cas échéant de demander conseil, sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans le pays où vous êtes citoyen, résident ou domicilié.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas habilités à vous prodiguer des conseils en investissement. Si vous avez des doutes quant aux conséquences possibles des modifications sur votre situation, nous vous invitons à consulter un conseiller financier.